

**Deuxième session de 2022 du Conseil exécutif du Programme  
des Nations Unies pour les établissements humains  
(ONU-Habitat)**

**21–23 novembre 2022**

**Notification de la Directrice exécutive**

**I. Dates, ordre du jour, lieu et participation**

1. La première session de 2022 du Conseil exécutif s'est tenue sous une forme hybride du 29 au 31 mars 2022. Le rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa première session de 2022 fait l'objet du document HSP/EB.2022/12. Les décisions adoptées par le Conseil lors de cette session figurent dans le document HSP/EB.2022/13.
2. À sa première session de 2022, le Conseil exécutif a adopté la décision 2022/3, dans laquelle il a décidé que sa deuxième session de 2022 se déroulerait sur trois jours du 15 au 17 novembre 2022. Toutefois, lors de sa réunion du 8 juin 2022, le Bureau du Conseil exécutif a recommandé que la session soit reprogrammée pour avoir lieu du lundi 21 novembre au mercredi 23 novembre 2022. La recommandation du Bureau se fondait sur le fait que la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques était programmée du 7 au 18 novembre 2022 à Charm el-Cheikh (Égypte), et tenait compte des dates disponibles du calendrier des réunions de la Division des services de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi pour 2022.
3. L'ordre du jour provisoire, tel qu'adopté par le Conseil exécutif dans sa décision 2022/3 puis examiné plus avant et maintenu tel quel par le Bureau à sa réunion du 8 juin 2022, figure dans le document HSP/EB.2022/14 et peut être consulté en cliquant [ici](#). Conformément à l'article 6 du Règlement intérieur du Conseil exécutif (voir document HSP/HA.1/HLS.3), les documents de travail de la session seront distribués dans les six langues officielles de l'ONU le 24 octobre 2022 au plus tard, soit quatre semaines avant l'ouverture de la session.
4. Bien qu'il soit prévu, en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), que la session se tienne selon des modalités hybrides, permettant à la fois la participation en présentiel et la participation en ligne des délégations, la Directrice exécutive continuera de surveiller la situation, pour déterminer si la session peut se dérouler entièrement en présentiel, les délégations étant alors physiquement présentes au siège d'ONU-Habitat à Nairobi, ou s'il est devenu nécessaire qu'elle ait lieu entièrement en ligne, en tenant compte des mesures de précaution en vigueur liées à la pandémie et des résultats des consultations avec la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN) et le Gouvernement kényan. Toutefois, étant donné la nature en constante évolution de la pandémie, elle continuera de prévoir les dispositions nécessaires pour que la session puisse se tenir sous forme hybride et bénéficier de services d'interprétation simultanée dans les six langues officielles de l'ONU.
5. La réunion sera ouverte le lundi 21 novembre 2022 à 9 heures, heure de Nairobi (TU + 3). Les participants se joignant à distance doivent être en ligne et connectés à la réunion avant 8 h 45. Les participants y assistant en présentiel sont priés de prendre place avant 8 h 45 dans la salle de conférence 2 de l'Office des Nations Unies à Nairobi. Les modalités d'accès à la session en ligne seront communiquées aux participants à partir du 18 novembre 2022.
6. Il est prévu que les [36 membres](#) du Conseil exécutif participent à la session.
7. De surcroît, aux termes de l'article 17 du Règlement intérieur, « [t]out État Membre de l'Organisation des Nations Unies qui n'est pas membre du Conseil exécutif et tout membre d'une institution spécialisée peut assister aux réunions du Conseil [exécutif] ». Conformément à l'article 8 du Règlement intérieur, les membres du Conseil exécutif et les observateurs doivent communiquer au secrétariat du Conseil exécutif, dès que possible et le 17 novembre 2022 au plus tard, les noms de leurs représentants accrédités, de leurs représentants suppléants et de leurs conseillers, y compris leur adresse électronique, afin qu'ils puissent accéder à la session. Chaque délégation

devrait se composer d'un représentant accrédité et d'autant de représentants suppléants et de conseillers que nécessaire.

## II. Principales questions à l'examen

8. Au nombre des principales questions qui seront examinées par le Conseil exécutif à sa deuxième session de 2022 figurent les suivantes :

- a) Questions financières, budgétaires et administratives ;
- b) Projet de programme de travail d'ONU-Habitat et projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2023 ;
- c) Rapport annuel de 2021 sur le plan stratégique pour la période 2020–2023 ;
- d) Activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, y compris la communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées par ONU-Habitat en 2021 et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique, et mise à jour sur les mesures prises par ONU-Habitat face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et l'action d'ONU-Habitat dans les pays, les territoires et les régions touchés par un conflit ou une catastrophe ;
- e) Résultats de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes ;
- f) Résultats de la onzième session du Forum urbain mondial ;
- g) Préparatifs de la deuxième session de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains ;
- h) Rapport Bureau des services de contrôle interne au Conseil exécutif ;
- i) Rapport du Bureau de la déontologie au Conseil exécutif ;
- j) Méthodes de travail du Conseil exécutif et examen des résultats de l'enquête menée par le secrétariat après la première session de 2022 ;
- k) Exposé du Corps commun d'inspection sur les conclusions de son étude de la gestion et de l'administration d'ONU-Habitat ;
- l) Examen et adoption des textes issus de la session, y compris l'ordre du jour provisoire de la première session de 2023.

## III. Consultations informelles

9. Pour faciliter les travaux du Conseil exécutif, des dispositions seront prises, sur demande, pour organiser au sein des groupes régionaux des consultations informelles sur diverses questions, entre autres les projets de texte, y compris tout projet de décision, dont le Conseil exécutif serait saisi pour examen et adoption éventuelle. Ces demandes peuvent être envoyées par courrier électronique à [chris.mensah@un.org](mailto:chris.mensah@un.org) et [unhabitat-sgb@un.org](mailto:unhabitat-sgb@un.org).

## IV. Organisation des travaux proposée pour la deuxième session de 2022

10. La Directrice exécutive propose aux États Membres l'organisation et le calendrier des travaux présentés dans l'annexe de la présente notification.

### A. Bureau

11. Conformément à l'article 9 du Règlement intérieur, le Bureau du Conseil exécutif se compose d'un(e) Président(e), de trois Vice-Président(e)s et d'un(e) Rapporteur(se). Les membres du Bureau pour la période 2022–2023, qui ont été élus par le Conseil à sa première session de 2022, le 31 mars 2022, assureront la conduite de la deuxième session de 2022. La répartition géographique des membres du Conseil exécutif élus par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains à sa première session en mai 2019 pour un mandat de quatre ans peut être consultée [ici](#), tandis que la répartition géographique du Bureau pour la période 2022–2023 se présente comme suit :

Président(e) : Brésil (États d'Amérique latine et des Caraïbes)

Vice-président(e)s : Kenya (États d’Afrique)  
Pakistan (États d’Asie et du Pacifique)  
Pologne (États d’Europe orientale)  
Rapporteur(se) : France (États d’Europe occidentale et autres États)

## **B. Réunions pendant la session**

### **1. Premier jour de la session**

12. À la suite de consultations au sein du Bureau, il est recommandé que les travaux du Conseil exécutif se déroulent principalement dans le cadre de séances plénières, sur trois jours. Il est proposé que le premier jour de la deuxième session de 2022 soit consacré aux points suivants : ouverture de la session (point 1 de l’ordre du jour) ; questions d’organisation (point 2 de l’ordre du jour) ; rapports des présidents des groupes de travail spéciaux créés par le Conseil exécutif (point 3 de l’ordre du jour) ; questions financières, budgétaires et administratives, y compris la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources conformément au plan stratégique pour la période 2020–2023 et les mesures prises par ONU-Habitat pour remédier aux déséquilibres en matière de répartition géographique et de parité femmes-hommes dans la composition de son personnel (point 4 de l’ordre du jour) ; examen et approbation éventuelle du projet de programme de travail d’ONU-Habitat et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l’habitat et les établissements humains pour 2023 (point 5 de l’ordre du jour) ; et rapport annuel de 2021 sur le plan stratégique pour la période 2020–2023 (point 6 de l’ordre du jour).

### **2. Deuxième jour de la session**

13. Il est proposé que le deuxième jour soit consacré aux points suivants : activités normatives et opérationnelles d’ONU-Habitat (point 7 de l’ordre du jour) ; résultats de la réunion de haut niveau de l’Assemblée générale sur l’examen de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes (point 8 de l’ordre du jour) ; résultats de la onzième session du Forum urbain mondial (point 9 de l’ordre du jour) ; et préparatifs de la deuxième session de l’Assemblée d’ONU-Habitat (point 10 de l’ordre du jour).

### **3. Troisième jour de la session**

14. Il est proposé que le troisième jour soit consacré aux points suivants : rapport Bureau des services de contrôle interne au Conseil exécutif (point 11 de l’ordre du jour) ; rapport du Bureau de la déontologie au Conseil exécutif (point 12 de l’ordre du jour) ; méthodes de travail du Conseil exécutif et examen des résultats de l’enquête menée par le secrétariat après la première session de 2022 (point 13 de l’ordre du jour) ; exposé du Corps commun d’inspection sur les conclusions de son étude de la gestion et de l’administration d’ONU-Habitat (point 14 de l’ordre du jour) ; examen et adoption des textes issus de la session, y compris l’ordre du jour provisoire de la première session de 2023 (point 15 de l’ordre du jour) ; questions diverses (point 16 de l’ordre du jour) ; et clôture de la session (point 17 de l’ordre du jour).

## **C. Consultations sur les projets de décision dont le Conseil exécutif sera saisi**

15. Il est recommandé, pour des raisons d’efficacité, que les projets de texte, y compris les projets de décision, dont le Conseil exécutif serait saisi à sa deuxième session de 2022, soient examinés avant la session par le groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives créé par le Conseil exécutif au paragraphe 7 de sa décision 2019/2. La Présidente de ce groupe devrait ensuite, sur la base de ces discussions préliminaires, transmettre les projets de texte, y compris les projets de décision, au Conseil exécutif pour examen plus poussé et adoption éventuelle.

16. Il est également prévu qu’une partie de la session sera consacrée à des négociations informelles sur les projets de décision en vue de les fusionner, de les concilier ou de les clarifier, si nécessaire, avant leur examen par le Conseil exécutif lors d’une séance plénière de la session.

## **D. Inscription**

17. Tous les représentants sont invités à s’inscrire en ligne pour la deuxième session de 2022 à partir du mardi 18 octobre 2022, sur la page <https://unhabitat.org/Second-Session-of-2022-of-the-Executive-Board>. Tous les participants sont censés s’inscrire en ligne avant le jeudi 17 novembre 2022

à 14 heures, heure de Nairobi (TU + 3), afin de permettre à l'organisation de consigner avec précision la présence de tous les participants et de leur fournir l'accès à la plateforme en ligne pour la session.

18. Conformément à l'article 8 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, le secrétariat d'ONU-Habitat prie également les missions permanentes et les observateurs auprès d'ONU-Habitat à Nairobi et auprès de l'ONU à New York de s'inscrire en ligne et de bien vouloir, en outre, communiquer les noms des membres de leurs délégations respectives, dès que possible et le jeudi 17 novembre 2022 au plus tard, au Secrétaire des organes directeurs d'ONU-Habitat, M. Chris Mensah (téléphone : 254 732 689199 ; adresses électroniques : [chris.mensah@un.org](mailto:chris.mensah@un.org) et [unhabitat-sgb@un.org](mailto:unhabitat-sgb@un.org)).

19. Des renseignements supplémentaires sont affichés sur le site d'ONU-Habitat, sur les pages <https://unhabitat.org/Second-Session-of-2022-of-the-Executive-Board> et <https://unhabitat.org/governance/executive-board>. Toute question concernant la session doit être adressée à :

Chris Mensah  
Secretary to the Governing Bodies  
United Nations Human Settlements Programme (UN-Habitat)  
P.O. Box 30030, 00100, Nairobi, Kenya  
Adresses électroniques : [chris.mensah@un.org](mailto:chris.mensah@un.org) et [unhabitat-sgb@un.org](mailto:unhabitat-sgb@un.org)  
Tél. : +254 20 762 5521/3216 ; portable : +254 732 689199

## Proposition d'organisation des travaux et de calendrier pour la deuxième session de 2022 du Conseil exécutif (21–23 novembre 2022)

<i>Jour/date</i>	<i>Heure (TU + 3)</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<b>Lundi 21 novembre</b>	9 heures	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Ouverture de la session.</li> <li>2. Questions d'organisation :               <ol style="list-style-type: none"> <li>a) Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la deuxième session de 2022 ;</li> <li>b) Adoption du rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa première session de 2022.</li> </ol> </li> <li>3. Rapports des présidents des groupes de travail spéciaux créés par le Conseil exécutif.</li> <li>4. Questions financières, budgétaires et administratives, y compris la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources conformément au plan stratégique pour la période 2020–2023 et les mesures prises par ONU-Habitat pour remédier aux déséquilibres en matière de répartition géographique et de parité femmes-hommes dans la composition de son personnel.</li> </ol>
	14 heures	<ol style="list-style-type: none"> <li>5. Examen et approbation éventuelle du projet de programme de travail d'ONU-Habitat et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2023.</li> <li>6. Rapport annuel de 2021 sur le plan stratégique pour la période 2020–2023. <i>Consultations informelles sur les projets de texte.</i></li> </ol>
<b>Mardi 22 novembre</b>	9 heures	<ol style="list-style-type: none"> <li>7. Activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, y compris la communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées par ONU-Habitat en 2021 et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique, et mise à jour sur les mesures prises par ONU-Habitat face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et l'action d'ONU-Habitat dans les pays, les territoires et les régions touchés par un conflit ou une catastrophe.</li> </ol>
	14 heures	<ol style="list-style-type: none"> <li>8. Résultats de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.</li> <li>9. Résultats de la onzième session du Forum urbain mondial.</li> <li>10. Préparatifs de la deuxième session de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains. <i>Consultations informelles sur les projets de texte.</i></li> </ol>
<b>Mercredi 23 novembre</b>	9 heures	<ol style="list-style-type: none"> <li>11. Rapport du Bureau des services de contrôle interne au Conseil exécutif.</li> <li>12. Rapport du Bureau de la déontologie au Conseil exécutif.</li> <li>13. Méthodes de travail du Conseil exécutif et examen des résultats de l'enquête menée par le secrétariat après la première session de 2022.</li> <li>14. Exposé du Corps commun d'inspection sur les conclusions de son étude de la gestion et de l'administration d'ONU-Habitat. <i>Consultations informelles sur les projets de texte.</i></li> </ol>

---

<i>Jour/date</i>	<i>Heure (TU + 3)</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
	14 heures	15. Examen et adoption des textes issus de la session, y compris l'ordre du jour provisoire de la première session de 2023. 16. Questions diverses. 17. Clôture de la session.

---

---